**CONFERENCE SUR « LA SORCELLERIE DANS NOS REGIONS »**

**Dimanche 29 octobre 2017 à 15h au Château de Chamerolles**

***Les sorcières ont certainement hanté un jour ou l’autre la forêt d’Orléans …***

**En attendant, nous vous invitons le dimanche 29 octobre à 15h, dans la Grande Halle du Château de Chamerolles, à une conférence passionnante sur  la sorcellerie, organisée par la Société des Amis de la Forêt d’Orléans (SAFO) avec le soutien du département du Loiret et de la Commune de Chilleurs aux Bois:**

 ***« LA SORCELLERIE DANS NOS REGIONS »***

**par Colette Arnould, Docteur de l’université Panthéon-Sorbonne**, **professeur** **de philosophie,**  **avec la participation des Echos de Chamerolles (sonneurs de trompes). Colette Arnould est l’auteur de plusieurs ouvrages dont « Histoire de la Sorcellerie » (Editions Taillandier). Elle a fait de nombreuses conférences, notamment à l’Institut Catholique de Paris.**

**La sorcellerie dans nos régions (Orléanais, Berry …) renvoie à deux aspects essentiels :**

* ***A une mentalité magique* dans la mesure où la sorcellerie est imprégnée de croyances et pratiques superstitieuses qui se perpétuent inchangées au fil des siècles et peuvent toucher hommes, bêtes et récoltes, certaines régions étant davantage concernées en raison de leur topographie (forêts, landes), ou d’une insécurité latente (guerres, famines, épidémies) ;**
* ***Au rôle de l’Eglise* qui, dans le contexte apocalyptique de la fin du Moyen Age, va mettre l’accent sur le diable au point d’en faire un personnage omniprésent, responsable de tous les maux et en particulier des hérésies. L’hérésie peu à peu va englober tout ce qui dérange. Et parce que la femme, fille d’Eve, est depuis toujours liée au diable, et donc suspecte, l’accent sera mis sur la sorcière ouvrant ainsi la porte aux grands bûchers des XVI° et XVII° siècles.  Mais parce que derrière de telles persécutions se profile l’intérêt des autorités, force est de constater que les bûchers ne flambent pas n’ importe où, ni n’importe quand.**

**… et puisque nous sommes à proximité d’Orléans, il faut évidemment faire une place à part à Jeanne d’Arc qui s’inscrit dans le contexte du Moyen Age finissant et dont le procès renvoie à tant d’autres procès à venir dans lesquels tout est joué d’avance. Jeanne, prisonnière de guerre à condamner, sera condamnée pour hérésie (faute d’avoir pu lui faire avouer des pratiques de sorcellerie). Hérétique et relapse enfin, pour avoir repris ses habits d’homme, cela alors justifiera le bûcher vers lequel l’évêque Cauchon la poussera en toute hâte, sans l’avoir préalablement remise au juge séculier. Ce sont d’ailleurs toutes les irrégularités de ce procès qui permettront de casser le jugement pour aboutir en 1456 à la réhabilitation.**

**Pour en revenir à la sorcellerie, si Louis XIV y mettra officiellement un terme en 1682, on n’en aura pas fini pour autant avec les bonnes vieilles habitudes et hormis quelques cas extrêmes passibles des tribunaux, il ne restera bientôt plus que la fascination de l’étrange et le besoin d’illusion.**

**Renseignements : 02 38 39 84 66**

**Tarif adulte : 8 € - Tarif réduit : 5 €**

**Tarif réduit (5 €) pour les adhérents SAFO à jour de leur cotisation (possibilité d’adhérer à la SAFO sur place).**

***Le droit d’entrée donne accès à la visite du Château et des jardins - Salle de conférence sonorisée avec micro*.**